



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 110890

Texte de la question

Mme Dominique Orliac attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur les revendications de l'intersyndicale enseignement agricole privé au sujet de la détérioration de la situation de l'enseignement agricole privé en Midi-Pyrénées. L'intersyndicale fait valoir l'importance du budget accordé à l'enseignement agricole privé, budget qui ne cesse de diminuer chaque année. Cet enseignement est primordial dans une région telle que les Midi-Pyrénées car son développement dépend beaucoup des activités de l'agriculture et une telle coupe budgétaire n'aura de cesse que de détériorer la situation de ce secteur portant vital pour notre économie et nos territoires. Aussi, elle lui demande sa position sur cette problématique spécifique et s'il entend intervenir pour favoriser l'accroissement des budgets accordés à cet enseignement pour un secteur au sein duquel la demande existe et les besoins sont importants.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT) est attentif aux préoccupations exprimées sur les moyens alloués à l'enseignement agricole privé, qui est un enseignement de grande qualité, afin de lui permettre d'assumer pleinement le rôle qui est le sien au sein du dispositif d'enseignement national. La maîtrise des dépenses publiques impose cependant à tous les acteurs de l'administration des efforts particuliers, notamment en matière d'emploi. Dans un contexte où le MAAPRAT participe, au même titre que les autres départements ministériels, à l'effort de maîtrise des dépenses publiques, les dotations des établissements de l'enseignement agricole privé temps plein en postes d'enseignants n'ont pas été défavorisées. En outre, la région Midi-Pyrénées a vu le budget de l'enseignement agricole privé temps plein augmenter entre l'année scolaire 2009-2010 et 2010-2011. Afin d'assurer une rentrée dans les meilleures conditions en septembre 2011, toutes les marges disponibles sont mobilisées pour atténuer de manière significative les efforts demandés à l'enseignement agricole, et ainsi à l'enseignement privé temps plein, qui en est une des composantes importantes. Pour l'année scolaire 2011-2012, le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire maintient la priorité faite à l'enseignement agricole au sein de son ministère. Aussi le MAAPRAT veillera à ce que les réductions d'effectifs qui seront demandées préservent la qualité et la diversité des formations que son réseau éducatif offre aux jeunes, partout dans les territoires. Le travail mené au cours des derniers mois a permis d'identifier des outils et leviers d'efficacité collective. Ce sont ces outils qui seront mobilisés prioritairement dans le cadre de l'expertise menée avec les autorités académiques, au niveau régional, pour préparer la rentrée à venir au service de la réussite des jeunes accueillis par l'enseignement agricole.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Orliac](#)

Circonscription : Lot (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110890

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2011, page 6167

Réponse publiée le : 16 août 2011, page 8778